



Printemps 1990 (Vol. 2, N^o. 1) numéro d'article 3

La répartition de la richesse au Canada et aux États-Unis

Raj K. Chawla

Peu de pays sont aussi étroitement liés que le Canada et les États-Unis. Nous partageons avec ces derniers une frontière longue de milliers de kilomètres et nos caractéristiques économiques et culturelles sont assez semblables. Mais sommes nous aussi riches que les Américains? Faisons-nous des placements différents de ceux-ci? Comment la richesse est-elle répartie au Canada comparativement aux États-Unis? Cet article essaye de répondre à ces questions en comparant le patrimoine des unités familiales dans ces deux pays selon certaines caractéristiques [▼1](#)

Le patrimoine moyen des ménages canadiens et américains

En 1984, il y avait 9 millions d'unités familiales (ou de ménages—voir [Notes techniques](#)) au Canada, comparativement à 87 millions aux États-Unis, presque un rapport de 1 à 10. Les ménages des deux pays étaient semblables. Par exemple, l'âge médian des chefs de ménage était de 43 ans au Canada et de 46 ans aux États-Unis. La taille moyenne des familles était de 3.3 et de 3.2 personnes respectivement, et les personnes seules constituaient 29 % des ménages au Canada et 27 % aux États-Unis.

Le patrimoine total des ménages en dollars US [▼2](#) s'élevait à \$614 milliards au Canada et à \$6,834 milliards aux É.-U.—un rapport de 1 à 11. En moyenne, les ménages américains possédaient un patrimoine de \$78,700 et les ménages canadiens, un patrimoine de \$66,400. Par ailleurs, le patrimoine médian des ménages américains était de \$32,700 et celui des ménages canadiens, de \$31,800, ce qui représente un écart de seulement \$900 ([tableau 1](#)).



Tableau 1 Répartition en pourcentage des ménages, selon le patrimoine et le revenu mensuel, Canada et États-Unis, 1984*

Sources : Canada : *Enquête sur les finances des consommateurs, 1984*; É.-U. : *Survey of Income and Program Participation, 1984*

* Toutes les données financières sont en dollars US.

Pourquoi une telle différence entre les patrimoines moyens et médians? D'abord, le fait qu'il y ait des patrimoines très faibles et des patrimoines très élevés influe beaucoup sur les estimations des patrimoines moyens. Ensuite, la répartition de la richesse est asymétrique du fait qu'un nombre relativement faible d'unités familiales sont très riches. Le rapport entre le patrimoine médian et le patrimoine moyen est une façon de mesurer cette asymétrie. En théorie, plus ce rapport s'approche de un, plus la répartition de la richesse est symétrique. En réalité, cette répartition est asymétrique tant au Canada qu'aux États-Unis, quoiqu'à un degré différent ([tableau 2](#)). En effet, la répartition de la richesse est plus asymétrique aux États-Unis: le rapport entre le patrimoine médian et le patrimoine moyen y était de 0.42, contre 0.48 au Canada.



Tableau 2 Patrimoine des ménages selon certaines caractéristiques, Canada et États-Unis, 1984*

Sources : Canada : *Enquête sur les finances des consommateurs, 1984*; É.-U. : *Survey of Income and Program Participation, 1984*

* Toutes les données financières sont en dollars US.

La proportion de ménages dont le patrimoine variait entre \$50,000 et \$99,999 était presque identique aux États-Unis et au Canada. Cependant, la proportion d'Américains ayant un patrimoine de \$100,000 ou plus était plus élevée (21 % contre 18 %). À l'autre extrême, aux États-Unis, 11 % des ménages avaient un patrimoine négatif ou nul (c'est-à-dire que leur dette était supérieure ou équivalente à leur avoir), comparativement à 9 % au Canada. Il s'agit probablement de jeunes familles qui avaient des hypothèques élevées sur des logements occupés par le propriétaire et d'autres dettes à l'égard de l'ameublement et de l'équipement ménager. Il se peut que les jeunes ménages américains en particulier aient accumulé des dettes plus importantes (hypothèques et dettes de consommation) du fait que l'intérêt payé sur ces dettes avant 1986 était déductible de leur revenu imposable, disposition fiscale dont ne bénéficiaient pas les Canadiens. Par suite des réformes fiscales américaines de 1986, l'intérêt sur la dette de consommation ne sera plus déductible à partir de 1991.



Graphique **Proportion des ménages selon le patrimoine et la tranche de revenu, Canada et É.-U., 1984.**

Sources : Canada : Enquête sur les finances des consommateurs; É.-U. : Enquête sur le revenu et la participation du programme

Facteurs influant sur le patrimoine

Le patrimoine d'un ménage est principalement déterminé par son niveau de revenu, l'étape du cycle de vie où il se situe (mesurée en fonction de l'âge du chef de ménage) et le fait d'être propriétaire ou non de son logement. Les autres facteurs comprennent la tendance à épargner, la connaissance des marchés financiers, la disposition à prendre des risques dans le choix de portefeuilles, les héritages et les legs, ainsi que les conditions économiques qui existent au pays.

À mesure que le revenu mensuel augmente de \$900 et moins à \$4,000 et plus, la proportion de ménages ayant un patrimoine de \$250,000 et plus s'accroît, passant de 1 % à 24 %. Les ménages dont le revenu mensuel était de \$4,000 et plus possédaient 38 % du patrimoine total aux États-Unis, comparativement à 24 % au Canada.

La répartition en pourcentage des ménages selon la tranche de patrimoine était davantage semblable à l'extrémité supérieure de l'échelle des revenus (revenu mensuel de \$4,000 et plus) qu'à l'autre extrémité (revenu mensuel de \$900 et moins). La dissimilarité observée à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus était attribuable aux différences sur les plans des groupes d'âge et de la composition des ménages. Les personnes appartenant au groupe ayant le plus faible revenu sont principalement des jeunes adultes qui débent dans la vie et des personnes âgées qui vivent pour la plupart des paiements de transfert gouvernementaux. Les ménages les plus jeunes ont un patrimoine peu élevé, tandis que les personnes âgées possèdent un patrimoine plus ou moins élevé (selon qu'elles ont ou non accumulé des richesses tout au long de leur vie). Le fait qu'il se trouve à la fois des jeunes et des personnes âgées dans le groupe ayant un revenu de \$900 et moins explique également pourquoi la répartition du patrimoine entre les ménages de ce groupe est si asymétrique, c'est-à-dire que le rapport entre le patrimoine médian et le patrimoine moyen y est le plus faible ([tableau 2](#)).

Dans les deux pays, les ménages les plus riches étaient ceux dont le chef avait entre 55 et 64 ans. À l'exclusion des ménages canadiens dont le chef avait moins de 35 ans (qui avaient un patrimoine plus élevé de 27 % que celui des ménages américains du même groupe d'âge), les ménages américains de tous les autres groupes d'âge étaient plus riches. Par exemple, comparativement au patrimoine moyen de leurs homologues canadiens, le patrimoine des ménages américains dont le chef appartenait au groupe des 35-

44 ans n'était supérieur que de 2 %, tandis que celui des ménages dont le chef avait 65 ans et plus était plus élevé de 48 %.

En 1984, 28 % du patrimoine total des ménages aux États-Unis appartenait aux personnes âgées, comparativement à 19 % au Canada. En termes relatifs, on peut donc affirmer qu'aux États-Unis les personnes âgées possédaient une plus grande part du patrimoine total qu'au Canada.

Le fait d'être propriétaire de son logement est un autre indicateur clé du patrimoine: dans les deux pays, les propriétaires possédaient plus de 90 % du patrimoine total. Le principal élément de leur patrimoine était, dans la plupart des cas, la valeur nette de leur logement. La moitié des propriétaires canadiens avaient un patrimoine de \$65,000 ou plus, tandis qu'aux États-Unis, le patrimoine médian était de \$63,300. Dans les deux pays, le patrimoine moyen des propriétaires s'élevait à plus de \$100,000, comparativement au patrimoine moyen d'environ \$15,000 des non-propriétaires.

Possession de différents avoirs

Au Canada, 58 % des ménages étaient propriétaires d'un logement, comparativement à 64 % aux États-Unis ([tableau 3](#)). À l'exception des différences sur le plan des caractéristiques démographiques et de la question de l'accessibilité à la propriété dans les deux pays, un autre facteur peut expliquer au moins une partie de l'écart entre les taux de possession aux États-Unis et au Canada. En vertu des dispositions fiscales, les propriétaires américains peuvent se prévaloir de déductions pour l'intérêt hypothécaire payé sur le logement qu'ils occupent. Il est possible que cette disposition incite, d'une part, les jeunes ménages à acheter une maison et, d'autre part, les ménages ayant des revenus plus élevés à acheter des maisons plus chères.



Tableau 3 Proportion de ménages possédant certains avoirs, Canada et États-Unis, 1984

Sources : Canada : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; É.-U. : Survey of Income and Program Participation, 1984

Davantage d'Américains que de Canadiens possèdent des parts dans des fonds mutuels et des actions ainsi que des biens locatifs et autres biens immobiliers. Cette situation peut, elle aussi, être attribuée en partie aux dispositions fiscales américaines concernant les régimes d'actionariat des salariés, le traitement des revenus de dividendes d'actions [▼3](#), les gains ou pertes en capital et les règles relatives à l'amortissement des biens locatifs et des biens à usage commercial. Par contraste, la proportion de Canadiens possédant des obligations d'épargne, comme les obligations d'épargne du Canada, ou des économies dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite était beaucoup plus élevée que la proportion correspondante chez

les ménages américains.

En d'autres termes, les portefeuilles qu'ont choisis la majeure partie des Canadiens comportaient un faible risque d'investissement et offraient un accès garanti aux fonds accumulés, alors que les Américains ont opté pour des portefeuilles comportant de plus grands risques et une plus forte probabilité de gains ou de pertes en capital (tableaux 3 et 4). Les Canadiens ont la réputation d'être des investisseurs plus conservateurs, cherchant à obtenir des rendements sûrs et fixes de leurs épargnes, et les données tendent à le confirmer. Les Américains, quant à eux, prennent davantage de risques et sont donc susceptibles d'obtenir des gains en capital plus importants—ou encore, dans certains cas, de subir des pertes.

Parmi les ménages américains les plus riches (c.-à-d. ceux dont le patrimoine est de \$500,000 et plus), 95 % possédaient au moins un véhicule automobile, 90 %, des biens immobiliers autres que leur logement, 66 %, des actions, et 52 %, des intérêts dans des activités commerciales, agricoles ou professionnelles. Les taux correspondants pour le Canada étaient de 88 % pour les véhicules automobiles, de 38 % pour les biens immobiliers autres que le logement, de 42 % pour les actions et de 86 % pour les intérêts dans des activités commerciales, agricoles ou professionnelles.

Chez les ménages canadiens ayant un revenu mensuel de \$4,000 et plus, 51 % possédaient des obligations d'épargne du Canada, 69 %, un régime d'épargne enregistré (la plupart du temps sous la forme d'un régime enregistré d'épargne-retraite), et 89 % habitaient dans leur propre logement. Aux États-Unis, seulement 27 % des ménages du même groupe de revenu possédaient des obligations d'épargne des É.-U., 53 %, un régime enregistré d'épargne-retraite (Individual Retirement Accounts ou IRA) ou un régime de retraite pour travailleurs autonomes (Keogh Plans), et 88 % étaient propriétaires de leur logement. Plus de 40 % des Américains de ce groupe de revenu étaient propriétaires d'un bien immobilier autre que leur logement, contre 30 % des ménages canadiens.



Graphique **Composition du patrimoine des ménages, 1984.**

Sources : Canada : Enquête sur les finances des consommateurs; É.-U. : Enquête sur le revenu et la participation du programme

Il y avait davantage de ménages âgés propriétaires d'un logement aux États-Unis qu'au Canada (73 % contre 61 %). En outre, les Américains âgés possédaient un plus grand nombre d'autres biens immobiliers comme des biens locatifs, des terrains et autres propriétés. Ils avaient également davantage tendance à posséder des actions et un véhicule automobile. Par contre, les ménages canadiens âgés étaient plus susceptibles que leurs homologues américains de posséder des obligations d'épargne et des régimes d'épargne enregistrés.

Composition du patrimoine

Dans les deux pays, la valeur nette d'un logement occupé par son propriétaire est la composante la plus importante du patrimoine.

Comme la valeur nette d'un logement dépend de sa valeur marchande et de l'hypothèque qu'il reste à payer, une valeur marchande élevée conjuguée à une petite dette hypothécaire donneront une valeur nette plus élevée. En 1984, aux États-Unis, la valeur marchande médiane d'un logement était de \$59,700 et la valeur médiane de l'hypothèque impayée (pour les débiteurs seulement) était de \$21,200; les chiffres correspondants pour le Canada étaient de \$49,200 et de \$27,100 [▼4](#).

Les avoirs financiers (dépôts bancaires, bons du trésor, obligations d'épargne, régimes d'épargne enregistrés, actions, prêts consentis à des particuliers et à des entreprises, et autres avoirs financiers divers) représentaient 25 % du patrimoine total des Canadiens, comparativement à 29 % de celui des Américains. Ils représentaient une plus grande proportion du patrimoine des Américains parce que ceux-ci possédaient plus d'actions et de parts dans des fonds mutuels—éléments qui constituaient 24 % de leurs avoirs financiers, comparativement à seulement 10 % chez les Canadiens.

Les économies sous forme de bons d'épargne et de régimes enregistrés constituaient 7 % du patrimoine des Canadiens et 2 % à peine de celui des Américains. Quant aux biens immobiliers autres que le logement occupé par le propriétaire, ils représentaient 13 % du patrimoine aux États-Unis et seulement 6 % au Canada.

Dans l'ensemble, la composition du patrimoine des Canadiens et celle des Américains ne différaient pas beaucoup. On a cependant relevé des variations selon le patrimoine total du ménage, la tranche de revenu mensuel, l'âge du chef et le fait de posséder ou non son logement ([tableau 4](#)). C'est chez les ménages canadiens et américains dont le patrimoine se situait entre \$25,000 et \$49,999 que la composition était la plus semblable. On a observé la plus grande différence chez les ménages ayant un patrimoine de \$500,000 et plus. Les principaux facteurs auxquels on attribue la différence de composition du patrimoine dans ce dernier groupe sont la prédominance des intérêts commerciaux (y compris les activités agricoles et professionnelles) chez les Canadiens, comparativement à la prédominance des biens immobiliers (autres que les logements occupés par leur propriétaire) et des avoirs financiers (comme les actions) chez les Américains.



Tableau 4 **Composition en pourcentage du patrimoine des ménages, selon certaines caractéristiques, Canada et États-Unis, 1984**

Sources : Canada : Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; É.-U. : Survey of Income and Program Participation, 1984

Chez les personnes âgées, au Canada comme aux États-Unis, la valeur nette du logement occupé par le propriétaire représentait 38 % du patrimoine total. Il n'en était pas de même pour les avoirs financiers, qui représentaient 37 % du patrimoine total de ces personnes au Canada comparativement à 43 % aux États-Unis et dont en outre la composition variait. Ainsi, au Canada, les dépôts dans des banques et dans d'autres établissements financiers représentaient 59 % des avoirs financiers, tandis qu'ils en représentaient 70 % aux États-Unis. Au Canada, 24 % des avoirs financiers des personnes âgées étaient des obligations d'épargne du Canada et des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Aux États-Unis, seulement 4 % des avoirs financiers des personnes âgées étaient des obligations d'épargne et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (IRA et Keogh). On peut expliquer certaines de ces différences par le fait que les deux pays n'ont pas les mêmes dispositions fiscales [▼5](#), que les intérêts courus rapportés par les obligations et les bons n'ont pas été traités de la même façon (ils sont inclus dans les données canadiennes mais pas dans les données américaines) et finalement que les dates d'entrée en vigueur des régimes ne sont pas les mêmes. En effet, les régimes enregistrés d'épargne-retraite ont été créés au Canada en 1957, alors que les régimes équivalents aux États-Unis l'ont été plus tard—les régimes IRA en 1974 et les régimes Keogh en 1962.

L'écart entre les patrimoines moyens

À quoi peut-on attribuer l'écart entre le patrimoine moyen des ménages canadiens et celui des ménages américains? Une partie de l'écart (moins de 20 %) provient de différences à l'égard des taux de possession de certains avoirs. Presque la moitié de l'écart est attribuable à la composition de ces avoirs. Enfin, le reste de la différence est dû aux effets combinés de ces deux facteurs [▼6](#).

Comme le revenu et le patrimoine sont étroitement liés, une différence sur le plan du niveau du revenu des ménages dans les deux pays peut également expliquer l'écart entre les patrimoines respectifs. L'analyse a montré que cet écart était presque en totalité attribuable aux différences observées relativement à la proportion de ménages ayant des revenus mensuels de \$4,000 et plus. Par exemple, un ménage américain sur huit avait un revenu mensuel de \$4,000 et plus, comparativement à seulement un ménage canadien sur quinze. Les différences quant au nombre de ménages ayant un revenu mensuel de moins de \$900 et à leur patrimoine comptaient pour moins de 5 % dans l'écart entre les patrimoines moyens.

Ici encore, le fait que la structure par âge des ménages ne soit pas pareille peut expliquer l'écart entre les patrimoines moyens canadiens et américains. Si l'on prend par exemple la proportion de chefs de ménages de 65 ans et plus, elle était plus élevée aux États-Unis qu'au Canada. Or, l'analyse a révélé que 76 % de l'écart global entre les patrimoines moyens était attribuable uniquement aux différences observées relativement à l'effectif et au patrimoine de ce groupe. Par contre, en ce qui concerne les chefs de ménages de moins de 35 ans, l'écart favorisait les Canadiens. Les différences quant à l'effectif et au patrimoine des chefs de ménage de 55 à 64 ans représentaient 31 % de l'écart global.

Inégalité de la répartition du patrimoine

La courbe de Lorenz fait état de la répartition d'une variable telle que le revenu total ou le patrimoine. Dans le cas du patrimoine, on obtient la courbe en portant sur l'axe horizontal la proportion cumulative de ménages (échelonnés selon la valeur de leur patrimoine) et sur l'axe vertical la proportion cumulative du patrimoine global que détiennent ces unités. Si tous les ménages avaient exactement le même patrimoine relatif, on observerait une égalité parfaite, c'est-à-dire une diagonale généralement appelée «droite d'équi-répartition». Cependant, comme la courbe réelle se trouve sous cette droite, plus la surface comprise entre cette droite et la courbe sera grande, plus la répartition du patrimoine sera inégale.



Graphique Répartition cumulative du patrimoine des ménages (courbes de Lorenz, 1984).

Sources : Canada : Enquête sur les finances des consommateurs; É.-U. : Enquête sur le revenu et la participation du programme

Le patrimoine est réparti plus inégalement aux États-Unis qu'au Canada. L'indice de concentration du patrimoine (ou coefficient de Gini), se trouve entre 0 (valeur indiquant une égalité parfaite) et 1 (valeur indiquant une inégalité extrême). Les coefficients de Gini calculés à partir de ces courbes de Lorenz étaient de 0.69 pour les É.-U. et de 0.65 pour le Canada [▼7](#). Qu'ils soient calculés en fonction du patrimoine total, du patrimoine total moins la valeur nette du logement ou du patrimoine total moins la valeur nette des intérêts commerciaux, tous les coefficients de Gini ([tableau 5](#)) pour le Canada étaient inférieurs aux coefficients correspondants pour les États-Unis.



Tableau 5 Certains coefficients de Gini, Canada et É.-U., 1984

Tant chez les ménages canadiens qu'américains, le fait de posséder un logement et la valeur nette de celui-ci réduit l'inégalité de la répartition du patrimoine, dans une proportion de 8.2 % au Canada et de 11.2 % aux États-Unis. La valeur nette des intérêts commerciaux, par contre, augmente l'inégalité de la répartition—beaucoup plus pour les Canadiens que pour les Américains. Quoique la proportion globale de ménages ayant déclaré des intérêts commerciaux, agricoles ou professionnels ne diffère pas sensiblement d'un pays à l'autre, la valeur nette de ces intérêts représentait 24 % du patrimoine total des ménages au Canada par rapport à seulement 10 % aux États-Unis. On peut attribuer la majeure partie de cet écart au fait que des méthodes différentes aient été utilisées dans les deux enquêtes pour la collecte et le calcul des

données sur les éléments d'actif d'entreprise, la dette ou la valeur nette globale.

Une plus grande inégalité de la répartition du patrimoine signifie que celui-ci est surtout concentré chez un petit nombre de ménages. Au Canada, seulement 1 % des ménages possédaient un patrimoine de \$500,000 et plus et ils contrôlaient 19 % du patrimoine total. Aux États-Unis, les ménages qui possédaient un tel patrimoine représentaient 2 % de l'ensemble des ménages, mais ils détenaient 26 % du patrimoine total. À l'autre extrême, 34 % des ménages canadiens ayant un patrimoine de moins de \$10,000 détenaient environ 2 % du patrimoine total, tandis qu'aux États-Unis 33 % des ménages correspondants détenaient moins de 1 % du total.

Les ménages âgés aux États-Unis, qui représentaient 21 % de l'ensemble des ménages américains, possédaient 28 % du patrimoine total. Leurs homologues canadiens, qui constituaient 18 % des ménages, détenaient 19 % du patrimoine total ([tableau 2](#)). Ces données signifient que la situation des ménages âgés est relativement meilleure aux États-Unis. Chez les ménages dont le chef avait moins de 35 ans, on a observé la situation contraire. Au Canada, ils possédaient 14 % du patrimoine total, comparativement à 8 % aux États-Unis, alors qu'ils constituaient environ 30 % de l'ensemble des ménages dans les deux pays. Les données sur le patrimoine dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas d'expliquer pourquoi les jeunes ménages canadiens et les ménages âgés américains sont relativement plus riches que leurs homologues respectifs. Cependant, comme le revenu moyen des Américains est plus élevé que celui des Canadiens, il se peut que le patrimoine accumulé avec le temps soit plus élevé.

Conclusion

Le patrimoine moyen des ménages canadiens était de \$66,400 comparativement à un patrimoine moyen de \$78,700 aux États-Unis. Même si les caractéristiques démographiques des ménages étaient assez semblables dans les deux pays, les ménages ayant un revenu mensuel de \$4,000 et plus, et ceux dont le chef avait 65 ans et plus étaient plus nombreux aux États-Unis qu'au Canada. Les différences observées quant à l'effectif et au patrimoine de ces groupes expliquent la majeure partie de l'écart entre les patrimoines moyens canadiens et américains.

Dans les deux pays, la valeur nette du logement constituait la principale composante du patrimoine des ménages. Les Américains possédaient davantage d'actions et de biens immobiliers en plus de leur logement, tandis que les Canadiens avaient plus d'obligations d'épargne et de régimes enregistrés d'épargne-retraite. Comparativement aux Américains, les Canadiens semblaient être des investisseurs plus conservateurs.

Le patrimoine était réparti plus inégalement aux États-Unis qu'au Canada. Dans les deux pays, le fait de posséder un logement et la valeur nette de cet avoir réduisait l'inégalité de la répartition du patrimoine, alors que le fait de posséder une entreprise et la valeur nette de cet avoir l'augmentait.

En plus des facteurs susmentionnés, plusieurs autres influent sur le niveau et la répartition de la richesse

dans les deux pays, par exemple, les différences entre les régimes de sécurité sociale, les systèmes fiscaux et la participation à un régime de retraite se rattachant à l'emploi. On pourrait aussi expliquer l'écart entre les patrimoines moyens par le fait qu'il existe des différences sur le plan des caractéristiques nationales et institutionnelles des deux pays et dans le fonctionnement des établissements financiers, les taux d'intérêt et les attitudes.

Notes techniques

Le concept de patrimoine

Le patrimoine, selon la définition des deux enquêtes, est la valeur de l'ensemble des avoirs moins la dette totale. Les avoirs comprennent les obligations, les actions, les dépôts dans des établissements financiers, les logements occupés par leur propriétaire, d'autres biens immobiliers, les voitures et certains autres véhicules de loisirs, les sommes d'argent placées dans des régimes d'épargne enregistrés, et les intérêts dans des entreprises agricoles et professionnelles. La dette se rapporte aux montants impayés au titre de différents comptes d'achats à crédit, aux prêts consentis par les banques et autres établissements financiers, et à la dette hypothécaire sur le logement et les autres biens immobiliers. Dans la présente étude, le concept de patrimoine exclut la valeur de rachat de contrats d'assurance-vie ainsi que les sommes à recevoir en vertu de régimes de retraite se rattachant à l'emploi et d'autres programmes de sécurité sociale. De plus, le patrimoine ne comprend pas la valeur de tous les biens de consommation durables (à l'exclusion des automobiles et de certains véhicules de loisirs), de l'ameublement et de l'équipement ménager, des collections d'oeuvres d'art et de monnaies ainsi que des bijoux.

Unité d'analyse et sources des données

Les données canadiennes concernent des unités familiales (c'est-à-dire des personnes seules et des familles de deux personnes ou plus qui sont unies par les liens du sang ou du mariage ou par adoption). Les données relatives aux États-Unis se rapportent quant à elles à des ménages (c'est-à-dire à des groupes de personnes, apparentées ou non, qui partagent le même logement). Une petite proportion de ménages peut comprendre plus d'une unité familiale (par exemple, au Canada en mai 1984, seulement 5 % des ménages comprenaient plus d'une unité familiale), mais cela ne devrait pas déséquilibrer de façon significative les comparaisons globales des patrimoines. La composition d'une unité familiale ou d'un ménage est telle qu'elle était au moment de l'enquête.

Les données canadiennes sur les revenus et le patrimoine des ménages ont été produites d'après les résultats du supplément sur l'avoir et la dette de l'enquête sur les finances des consommateurs (EFC) réalisée au printemps de 1984. On peut obtenir de plus amples renseignements sur cette enquête en

consultant la publication [*Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1983.*](#)

Les données sur l'avoir et la dette des unités familiales américaines sont tirées de l'enquête intitulée «U.S. Survey of Income and Program Participation (SIPP),» réalisée entre septembre et décembre 1984. Pour plus de détails sur cette enquête, consulter le document [*Household Wealth and Asset Ownership: 1984.*](#) Les échantillons utilisés pour L'EFC et la SIPP ont été prélevés dans des bases de sondage aréolaires. Les deux enquêtes ont utilisé des concepts comparables et leurs échantillons étaient suffisamment gros pour que les données obtenues soient fiables. Cependant, il est possible que les estimations du patrimoine produites d'après ces deux enquêtes comportent des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Différences entre certaines dispositions relatives à l'impôt sur le revenu

Les dispositions relatives à l'impôt sur le revenu permettent à l'État de redistribuer les revenus; en plus, elles encouragent les déclarants à épargner en permettant le report de l'impôt ou en offrant certaines exemptions. Les systèmes fiscaux canadiens et américains sont assez semblables, sauf à quelques égards. Par exemple, aux États-Unis, les particuliers peuvent déduire de leur revenu imposable les frais d'intérêts sur l'hypothèque d'un logement occupé par le propriétaire ainsi que sur les autres prêts à la consommation, notamment pour l'achat d'une automobile, d'ameublement ménager, etc. (à compter de 1991, ces frais d'intérêts ne seront plus déductibles). Pour leur part, les Canadiens ne bénéficient pas de telles mesures à l'égard des deux avoirs clés qui constituent, notamment, la plus grosse partie du patrimoine des jeunes ménages.

Il n'existe ni aux États-Unis ni au Canada d'impôt sur le patrimoine net. Au Canada, la moitié des gains en capital sont imposables, tandis qu'aux États-Unis les quatre dixièmes le sont. Les Canadiens ne paient pas d'impôt sur les gains provenant de la vente de la résidence principale, alors que les Américains en paient sur le montant qui dépasse le prix d'achat d'une nouvelle résidence.

Bref, il est possible que certaines dispositions fiscales en vigueur dans un pays et non dans l'autre peuvent influencer sur les écarts de revenu et de patrimoine observés entre les ménages canadiens et américains. Toutefois, nous ne disposons pas des données nécessaires pour montrer s'il existe un lien quantitatif entre les écarts de patrimoine et les différentes dispositions relatives à l'impôt sur le revenu. Pour plus de détails sur les dispositions relatives à l'impôt sur le revenu au Canada et aux États-Unis consulter le *Guide du contribuable canadien* et le *US Master Tax Guide, CCH Inc.*

Notes

Note 1

Le bien-être économique d'une unité familiale est déterminé par son niveau de revenu, lequel influe sur l'achat de biens et de services courants. Par ailleurs, le patrimoine peut désigner, dans un contexte plus large, l'ensemble des ressources disponibles non seulement pour acheter des biens et des services courants, mais aussi pour régler les dépenses imprévues futures et ainsi assurer une sécurité économique.

Note 2

Toutes les données sur le patrimoine des ménages américains ont été tirées du rapport Household Wealth and Asset Ownership: 1984. Des données comparables en dollars US concernant les ménages canadiens ont été extraites du fichier de micro-données de 1984 sur l'avoir et la dette des Canadiens. Le fait d'utiliser cette devise n'a pas influé sur les principaux résultats relatifs aux taux de possession des avoirs et à la composition en pourcentage du patrimoine total.

Toutes les données canadiennes relatives aux revenus de 1983 ont été converties en dollars US à l'aide du facteur de conversion moyen pour 1983, C \$1.00 = US \$0.8114. Cependant, les données relatives à l'avoir, à la dette et au patrimoine ont été converties à l'aide du taux de change en vigueur au moment de l'enquête de mai 1984, soit C \$1.00 = US \$ 0.7723.

Comme les données sur le patrimoine sont recueillies au moyen d'enquêtes-ménages, il est possible qu'elles comportent des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage. Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire des conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir de renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population. Parmi les erreurs non dues à l'échantillonnage, certaines sont attribuables aux refus, aux réponses partielles ou à l'incapacité de se rappeler les montants exacts, et d'autres sont des erreurs de contrôle ou de traitement. Il y a également une sous-déclaration des données sur le patrimoine des ménages, en particulier chez les ménages des groupes supérieurs de revenu. Par conséquent, il convient d'interpréter avec prudence les comparaisons entre les données des deux pays (voir par exemple [Avery et al., 1988](#)).

Note 3

Dans le cas des revenus de dividendes et d'intérêts, par exemple, les dispositions fiscales canadiennes prévoyaient une déduction jusqu'à concurrence de \$1,000 en 1984, alors que le système fiscal américain ne contenait aucune exemption de ce genre. Un contribuable américain pouvait déduire de son revenu brut jusqu'à \$100 (ou \$200 dans le cas d'une déclaration conjointe) de revenus de dividendes provenant de sociétés américaines.

Note 4

Les estimations concernant le Canada ont été établies à partir des données de l'EFC de 1984. Pour les États-Unis, les estimations sont tirées de deux sources: (1) les estimations de la valeur marchande du logement sont extraites du tableau A-2 du document [Annual Housing Survey, 1983: Financial Characteristics of the Housing Inventory](#), et (2) les estimations des hypothèques impayées (débiteurs seulement), de *Survey of Consumer Finances, 1983, A Second Report*.

Note 5

Par exemple, en 1984 au Canada, pour un régime enregistré d'épargne-retraite, un travailleur pouvait déduire un montant maximal de \$3,500 s'il participait à un régime de retraite de son employeur ou de \$5,500 s'il ne participait pas à un régime de retraite se rattachant à son emploi. Aux États-Unis, un travailleur qui participait à un régime enregistré d'épargne-retraite (*Individual Retirement Account*) pouvait déduire une somme maximale de \$2,000 (ou de \$2,250 dans le cas d'un régime enregistré d'épargne-retraite de conjoint non occupé).

Note 6

Une technique de calcul de la part relative, basée sur l'addition et la soustraction de valeurs probables, a été utilisée pour examiner l'écart entre le patrimoine moyen des ménages canadiens et celui des ménages américains sur le plan des caractéristiques socio-démographiques. On peut obtenir de plus amples détails sur cette technique en communiquant avec l'auteur.

Note 7

Les coefficients de Gini pour les répartitions du revenu étaient de 0.389 pour les É.-U. et de 0.369 pour le Canada. Donc, dans les deux pays le patrimoine était réparti plus inégalement que le revenu.

Documents consultés

- AVERY, R.B., G.E. ELLIEHAUSEN et A.B. KENNICKELL, «Measuring Wealth with Survey Data: An Evaluation of the 1983 Survey of Consumer Finances», *The Review of Income and Wealth* (n° 4), International Association for Research in Income and Wealth, New Haven, Connecticut, décembre 1988, pp. 339-369.
- BRAUN, D., «Multiple Measurements of U.S. Income Inequality», *The Review of Economics and Statistics* (vol. LXX, n° 3), Elsevier Science Publishers B.V. (North-Holland), Amsterdam, 1988, pp. 398-405.
- CARROLL, C. et L.H. SUMMERS, «Why Have Private Savings Rates in the United States and Canada Diverged?», *National Bureau of Economic Research Inc.*, Document de travail n° 2319, Cambridge, Massachusetts, juillet 1987, p. 32.
- FEDERAL RESERVE BOARD OF WASHINGTON, «Survey of Consumer Finances, 1983: A Second Report», *Federal Reserve Bulletin* (vol. 70, n° 12), Board of Governors of the Federal Reserve System, Washington, D.C., décembre 1984.
- GUNDERSON, M., *Economics of Poverty and Income Distribution*, Butterworths, Toronto, 1983.
- HARRISON, A., *The Distribution of Wealth in Ten Countries*, H.M. Stationery Office, Londres, 1979.
- KLOBY, J., «The Growing Divide», *Monthly Review*, Monthly Review Press, New York, septembre 1987.

- MORGAN, J.N., «Measuring the Economic Status of the Aged», *International Economic Review* (vol. 6, n° 1), Kansai Economic Federation, Osaka, Japan, janvier 1965, pp. 1-17.
- NATIONAL BUREAU OF ECONOMIC RESEARCH, NBER *Summary Report. Taxes and Capital Formation*, Cambridge, Massachusetts, 1986.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES, *L'imposition des personnes physiques sur l'actif net, les mutations et les gains en capital*, Paris, 1988.
- PASQUARIELLO, R.D., «The Skewing of America's Wealth», *The Christian Century*, Christian Century Co., Chicago, février 1987, pp. 164-166.
- PECHMAN, J.A., *Tax Reform and the U.S. Economy*, The Brookings Institution, Washington, D.C., 1987.
- PROJECTOR, D.S. et G.S. WEISS, *Survey of Financial Characteristics of Consumers*, Board of Governors of the Federal Reserve System, Washington, D.C., 1966.
- RADNER, D.B., «Net Worth and Financial Assets of Age Groups», *Social Security Bulletin* (vol. 52, n° 3), U.S. Department of Health and Human Services, Social Security Administration, Washington, D.C., mars 1989, pp. 2-15.
- STATISTIQUE CANADA, *Répartition du Revenu au Canada selon la taille du revenu, 1983* (13-207), Ministre des Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, mars 1985.
- U.S. DEPARTMENT OF COMMERCE, «Annual Housing Survey, 1983», *Current Housing Reports* (H-170), Bureau of the Census, Washington, D.C., 1985.
- ---. «Household Wealth and Asset Ownership: 1984», *Current Population Reports* (série P-70, n° 7), Bureau of the Census, Washington, D.C., juillet 1986.

Auteur

Raj Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Printemps 1990, Vol. 2, n° 1 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).





Tableau 1

Répartition en pourcentage des ménages, selon le patrimoine et le revenu mensuel, Canada et États-Unis, 1984*

Patrimoine	Revenu mensuel†									
	Moins de \$900		\$900-\$1,999		\$2,000-\$3,999		\$4,000 et plus		Total	
	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.
	%									
Négatif ou nul	17.4	24.5	8.3	9.7	3.1	4.6	0.6	2.2	8.7	11.0
\$1 - \$4,999	38.4	25.3	18.0	18.9	5.3	8.8	1.1	1.8	18.6	15.3
\$5,000 - \$9,999	5.0	6.9	9.6	8.1	4.5	6.2	1.4	1.5	6.2	6.4
\$10,000 - \$24,999	9.7	11.5	14.8	13.5	14.4	14.6	2.7	5.9	12.5	12.4
\$25,000 - \$49,999	13.6	12.5	17.3	14.5	21.1	17.7	9.4	10.3	16.9	14.5
\$50,000 - \$99,999	11.2	11.8	18.4	19.1	27.2	23.9	23.8	23.5	19.5	19.3
\$100,000 - \$249,999	3.7	6.2	11.0	13.6	19.1	18.3	36.8	31.0	13.2	15.3
\$250,000 - \$499,999	0.8	1.0	2.0	2.1	3.9	4.6	15.2	13.4	3.1	4.0
\$500,000 et plus	0.2	0.3	0.6	0.5	1.4	1.3	9.1	10.4	1.3	1.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources: Canada: Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; É.-U.: Survey of Income and Program Participation, 1984

* Toutes les données financières sont en dollars US.

† Pour le Canada, les tranches de revenu mensuel sont formées à partir des données annuelles fournies par les répondants, c.-à-d. en divisant par 12 le revenu familial annuel total.

Tableau 2

Patrimoine des ménages selon certaines caractéristiques, Canada et États-Unis, 1984*

Caractéristiques	Canada				É.-U.			
	Répartition des unités familiales	Répartition du patrimoine global	Patrimoine moyen	Patrimoine médian	Répartition des unités familiales	Répartition du patrimoine global	Patrimoine moyen	Patrimoine médian
	%		\$		%		\$	
Total	100	100	66,400	31,800	100	100	78,700	32,700
Tranches de revenu mensuel†								
Moins de \$900	28	11	25,100	3,600	26	10	29,700	5,100
\$900 - \$1,999	34	26	51,200	25,100	31	20	52,700	24,600
\$2,000- \$3,999	31	39	83,400	52,900	31	32	80,100	46,700
\$4,000 et plus	7	24	236,600	127,300	12	38	242,100	123,500
Âge du chef								
Moins de 35 ans	31	14	28,900	8,400	30	8	22,700	5,800
35-44 ans	20	20	67,900	37,500	20	18	69,500	35,600
45-54 ans	16	23	98,600	58,900	14	21	115,300	56,800
55-64 ans	15	24	104,100	62,700	15	25	130,500	73,700
65 ans et plus	18	19	70,800	42,100	21	28	104,900	60,300
Mode d'occupation								
Propriétaires	58	91	103,200	65,000	64	93	114,200	63,300
Autres	42	9	14,700	3,500	36	7	14,800	1,900

Sources: Canada: *Enquête sur les Finances des consommateurs, 1984*; É.-U.: *Survey of Income and Program Participation, 1984*

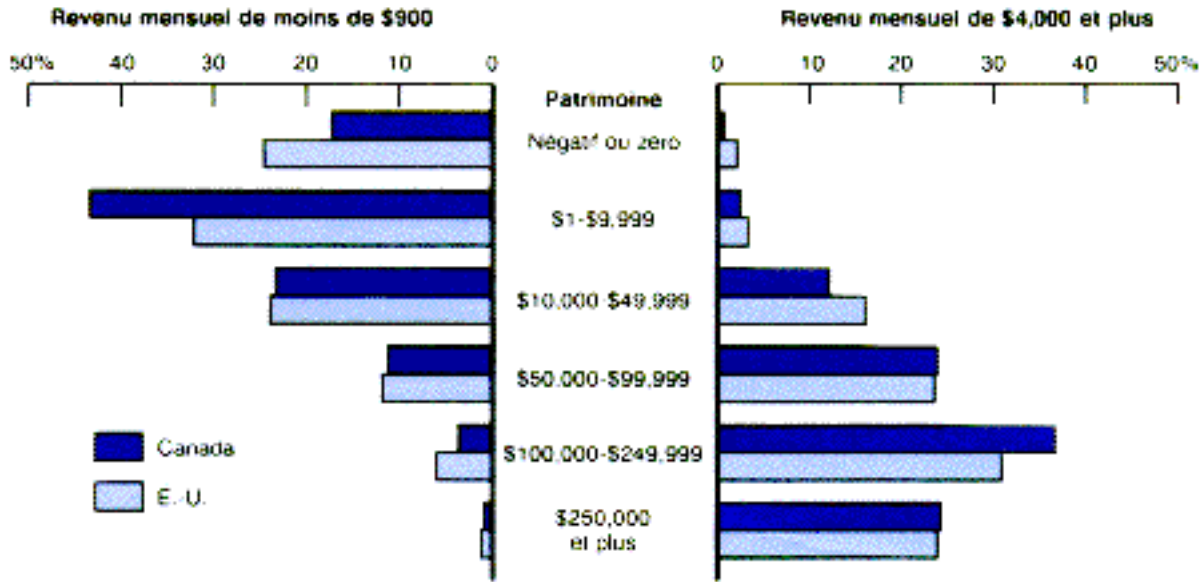
* Toutes les données financières sont en dollars US.

† Pour le Canada et les É.-U., le revenu total comprend les salaires et traitements, le revenu net provenant d'un emploi autonome, le revenu de placements, les paiements de transfert de l'État, les revenus de pension, et les autres revenus.

Tous les revenus en nature, les gains ou les pertes en capital, etc. sont exclus.

Proportion des ménages selon le patrimoine et la tranche de revenu, Canada et É.-U., 1984

La proportion des ménages à revenu élevé ayant un patrimoine excédant \$100,000 était plus élevée au Canada (61%) qu'aux États-Unis (55%).



Source: Canada: Enquête sur les finances des consommateurs
 É.-U.: Enquête sur le revenu et la participation du programme

Tableau 3

Proportion de ménages possédant certains avoirs, Canada et États-Unis, 1984

Caractéristiques	Actions		Obligations d'épargne		Régimes d'épargne enregistrés		Logement occupé par la propriétaire		Autres biens immobiliers*		Véhicules automobiles		Intérêts commerciaux	
	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.	Canada	É.-U.
	%													
Total	13	20	28	15	28	20	58	84	13	20	76	86	14	13
Patrimoine														
Négatif ou nul	3	3	6	6	3	3	4	8	1	1	41	46	3	4
\$1 - \$4,999	3	4	11	7	5	3	3	12	1	2	51	84	2	4
\$5,000 - \$9,999	8	10	25	12	15	10	24	39	6	5	79	90	6	8
\$10,000- \$24,999	9	12	24	13	22	11	60	68	9	10	82	91	7	9
\$25,000- \$49,999	10	17	28	16	26	15	83	87	14	14	84	90	10	11
\$50,000- \$99,999	15	25	40	20	42	26	92	93	18	23	89	93	15	14
\$100,000 - \$249,999	30	42	50	24	59	43	95	95	30	45	92	94	34	22
\$250,000 - \$499,999	37	55	47	19	59	49	94	94	34	68	86	97	66	38
\$500,000 et plus	42	66	43	20	57	55	94	94	38	90	88	95	86	52
Tranches de revenu mensuel														
Moins de \$900	5	6	13	5	5	4	33	42	5	10	44	62	7	8
\$900 - \$1,999	9	14	27	13	22	12	55	60	12	16	82	90	14	10
\$2,000 - \$3,999	20	26	39	21	46	26	78	76	17	23	93	97	17	14
\$4,000 et plus	42	49	51	27	69	53	89	89	30	43	94	97	33	26
Âge du chef														
Moins de 35 ans	9	13	21	13	18	10	36	40	8	9	73	88	11	10

35 - 44 ans	14	23	27	18	33	22	68	69	16	20	85	92	19	18
45 - 54 ans	18	23	33	18	42	31	73	78	19	30	85	92	20	20
55 - 64 ans	18	26	36	18	43	39	74	80	18	31	81	89	16	15
65 ans et plus	13	21	32	11	15	8	61	73	9	19	58	71	7	5

Sources: Canada: Enquête sur les finances des consommateurs, 1984; É.-U.: Survey of Income and Program Participation, 1984

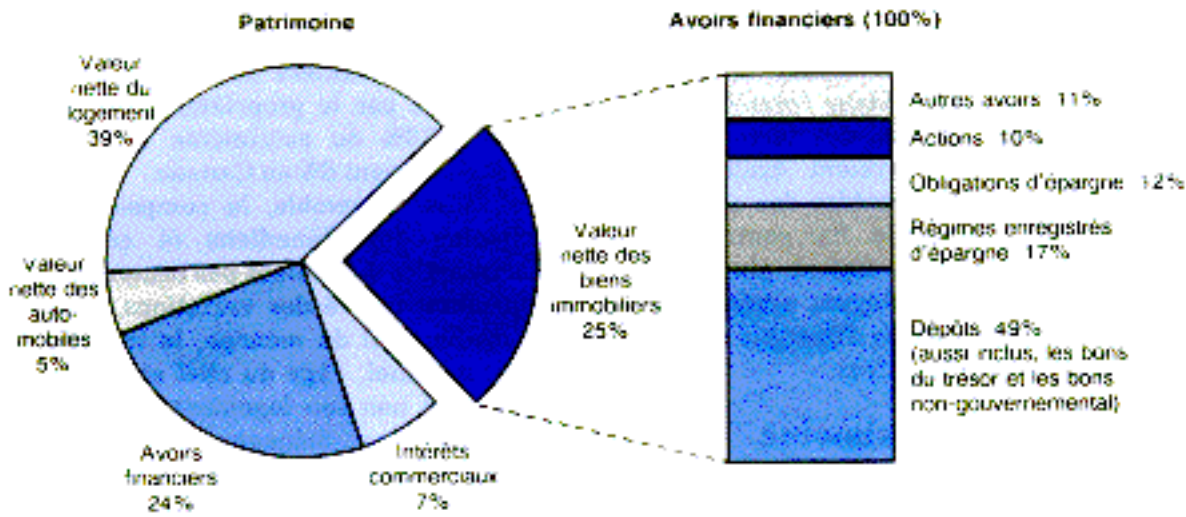
** Pour les données concernant les É.-U., le pourcentage de ménages possédant d'autres biens immobiliers correspondant à la somme de chaque pourcentage de ménages possédant un bien locatif et d'autres biens immobiliers*

(y compris des maisons de villégiature ou des chalets). En conséquence, la proportion d'Américains possédant d'autres biens immobiliers peut avoir été légèrement surestimée en raison d'un double compte.

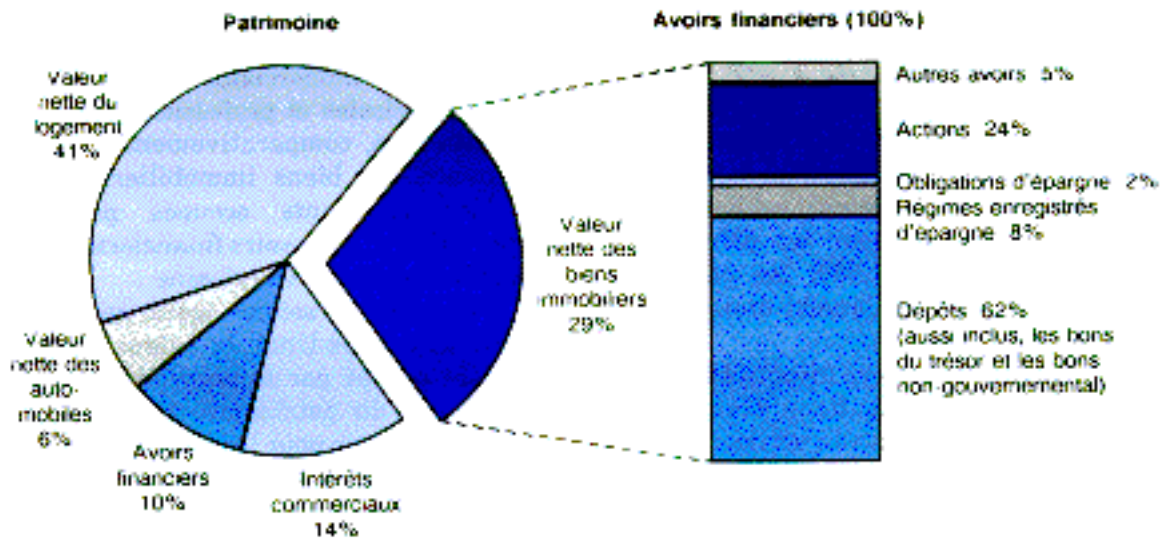
Composition du patrimoine des ménages, 1984

Les actions constituent le quart des actifs financiers des Américains mais seulement le dixième de ceux des Canadiens.

Canada



États-Unis



Source: Canada: Enquête sur les finances des consommateurs
 E.-U.: Enquête sur le revenu et la participation du programme

Tableau 4												
Composition en pourcentage du patrimoine des ménages, selon certaines caractéristiques, Canada et États-Unis, 1984												
Caractéristiques	Canada – Valeur nette						É.-U. – Valeur nette					
	Avoirs financiers totaux*	Logement occupé par le propriétaire	Autres biens immobiliers	Véhicules automobiles	Intérêts commerciaux	Patrimoine total	Avoirs financiers totaux*	Logement occupé par le propriétaire	Autres biens immobiliers	Véhicules automobiles	Intérêts commerciaux	Patrimoine total
	Total	25	39	7	5	24	100	29	41	14	6	10
Patrimoine												
Négatif ou nul	24	12	2	42	20	100	24	34	0	41	1	100
\$1 - \$4,999	41	7	2	48	2	100	24	11	0	63	2	100
\$5,000 - \$9,999	41	20	3	34	2	100	25	26	3	44	2	100
\$10,000 - \$24,999	31	46	4	17	2	100	21	49	5	23	2	100
\$25,000 - \$49,999	22	59	5	10	4	100	18	64	5	11	2	100
\$50,000 - \$99,999	24	59	6	6	5	100	20	63	6	8	3	100
\$100,000 - \$249,999	30	42	8	4	16	100	29	48	12	5	6	100
\$250,000 - \$499,999	26	27	9	2	36	100	35	32	17	3	13	100
\$500,000 et plus	17	14	6	1	62	100	41	16	20	1	22	100
Tranche du revenu mensuel												
Moins de \$900	23	48	5	4	20	100	20	53	11	6	10	100
\$900 - \$1,999	25	41	7	6	21	100	26	48	11	7	8	100
\$2,000 - \$3,999	24	42	7	6	21	100	27	45	13	7	8	100
\$4,000 et plus	28	28	7	3	34	100	37	30	16	4	13	100
Âge du chef												
Moins de 35 ans	19	37	6	11	27	100	19	41	9	15	16	100

35-44 ans	18	42	6	6	28	100	19	47	13	7	14	100
45-54 ans	22	39	7	5	27	100	25	39	15	6	15	100
55-64 ans	29	38	8	4	21	100	31	40	16	5	8	100
65 ans et plus	37	38	5	3	17	100	43	38	12	3	4	100

Sources: Canada: Enquête sur les finances des consommateurs, 1984, É -U.: Survey of Income and Program Participation, 1984

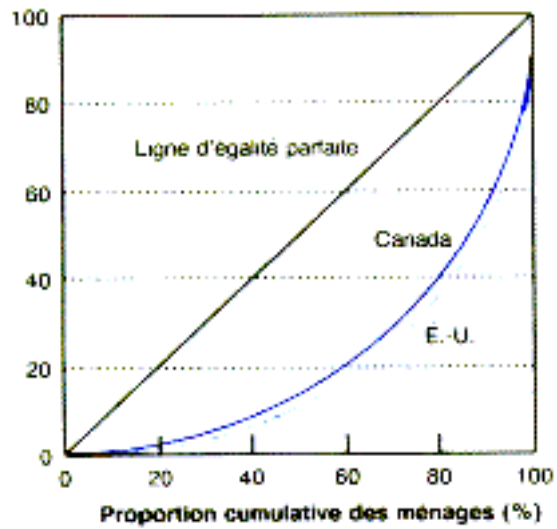
** Les avoirs financiers totaux comprennent les dépôts dans des établissements financiers, les obligations non gouvernementales, les bons de trésor, les actions, les obligations d'épargne, les régimes d'épargne enregistrés,*

les créances hypothécaires, les prêts consentis à des particuliers et à des entreprises et d'autres avoirs financiers comme les fonds de fiducie.

Répartition cumulative du patrimoine des ménages (courbes de Lorenz, 1984)

La répartition du patrimoine est moins uniforme au E.-U. qu'au Canada.

Proportion cumulative du patrimoine (%)



Source: Canada: Enquête sur les finances des consommateurs
E.-U.: Enquête sur le revenu et la participation du programme

Tableau 5

Certains coefficients de Gini, Canada et É.-U., 1984

Poste	Canada	É.-U.	Rapport É.-U./Canada
Patrimoine total	0.65	0.69	1.06
Patrimoine total moins la valeur nette du logement	0.71	0.78	1.1
Patrimoine total moins la valeur nette des intérêts commerciaux, agricoles et professionnels	0.57	0.67	1.18